



Reprise anticipée lors d'un congé parental

Par **makass_old**, le **28/10/2007** à **19:27**

Actuellement en congé parental jusqu'au 26 juin 2008, je souhaiterai reprendre mon emploi. Mon employeur ni voit aucun inconvénient, mais je dois changé de poste et de site et ceci définitivement car il on embauché un CDI à ma place
En ont ils le droit ?